

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-11-3

Séance du lundi 13 novembre 2023

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE A LA RENOVATION ET A L'EXTENSION DU STADE DE LA MEINAU

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent

MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4, L.1111-9 (III, 3°), L.1111-10,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CD/2019/020 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 portant attribution de subventions au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à l'Eurométropole de Strasbourg et à la Ville de Strasbourg,
- VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace, en vigueur à la date de la délibération portant attribution de la subvention, et notamment sa partie relative à la gestion des subventions,
- VU la demande de subvention de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2023,
- VU l'autorisation donnée par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace du 28 août 2023 de démarrer les travaux d'investissement,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de la poursuite par la Collectivité européenne d'Alsace du soutien à l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation du projet de réhabilitation et d'extension du stade de la Meinau ;
- retire, en application de l'article L.242-4 du Code des relations entre le public et l'administration, la délibération n° CD/2019/020 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 susvisée uniquement en ce qui concerne l'octroi à l'Eurométropole de Strasbourg de la subvention d'investissement de 12 500 000 € pour le projet de la rénovation et d'extension du stade de la Meinau ;
- attribue à l'Eurométropole de Strasbourg une subvention d'investissement pour un montant maximal de 18 800 000 € représentant 11,75% d'une dépense éligible de 160 000 000 € HT pour le projet de rénovation et d'extension du Stade de la Meinau;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat et financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ainsi que les modalités de versement de la subvention précitée en application de la réglementation européenne en vigueur ;
- précise que par dérogation au règlement financier de la collectivité européenne d'Alsace, la subvention pourra faire l'objet d'acomptes versés selon les modalités définies dans la convention de partenariat et financière, jointe à la présente délibération ;

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | Natures analytiques | Montant |
|-----------|-----------|-----------|---------|---------------------|--------------|
| P058 | O004 | P058E01 | T02 | (3522) 204-2324-322 | 18 800 000 € |

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Cécile DELATTRE et Vincent DEBES, Vice-Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg